

**MOUVEMENT DEPARTEMENTAL DES ENSEIGNANTS DU PREMIER DEGRE  
RENTREE SCOLAIRE 2020**

**FORMULAIRE DE DEMANDE D'UNE MAJORATION DU BAREME AU TITRE :  
- SOIT DU RAPPROCHEMENT DE CONJOINT  
- SOIT DU RAPPROCHEMENT AVEC LE DETENTEUR DE L'AUTORITE PARENTALE  
- SOIT DE PARENT ISOLE**

**À retourner pour le jeudi 9 avril 2020, délai de rigueur au-delà duquel les demandes ne seront pas prises en compte**

NOM : ..... PRENOM : .....

Date de naissance : ..... NUMEM : .....

Adresse électronique professionnelle académique : ..... TELEPHONE : .....

**Motif de la demande de bonification :**

- Rapprochement de conjoint séparés pour raisons professionnelles  
 Rapprochement avec le détenteur de l'autorité parentale conjointe dans l'intérêt de l'enfant  
 Parent isolé

**Pièces justificatives OBLIGATOIRES à retourner pour le JEUDI 9 AVRIL :** DSDEN de la Gironde, Bureau DIPER 1  
Mouvement- 30 cours de Luze - BP 919 - 3060 BORDEAUX Cedex ou de préférence par voie électronique à [dsden33-diper1-  
mvt@ac-bordeaux.fr](mailto:dsden33-diper1-mvt@ac-bordeaux.fr)

- **Présent formulaire** de demande de majoration dûment complété
- **Lettre** expliquant la demande, **accompagnée des justificatifs suivants :**

- **Concernant le rapprochement de conjoint :**

Situation familiale (appréciée jusqu'au 01/09/2019) :

- Photocopie du livret de famille
- ou extrait d'acte de mariage
- ou justificatif administratif établissant l'engagement dans les liens d'un Pacs et l'extrait d'acte de naissance portant l'identité du partenaire et le lieu d'enregistrement du Pacs

Situation professionnelle du conjoint (appréciée jusqu'au 31/08/2020) :

- Attestation de la résidence professionnelle et de l'activité professionnelle principale du conjoint (contrat de travail accompagné des bulletins de salaires ou des chèques emploi service) mentionnant le lieu d'exercice effectif
- Pour les personnels de l'éducation nationale : une attestation d'exercice
- Autres activités :
  - Profession libérale : attestation d'inscription auprès de l'Urssaf, justificatif d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés (RCS) ou au répertoire des métiers (RM)
  - Chefs d'entreprise, les commerçants, les artisans et les autoentrepreneurs ou structures équivalentes : joindre une attestation d'immatriculation au registre du commerce ou au répertoire des métiers ainsi que toutes pièces attestant de la réalité de l'activité et de son lieu d'exercice effectif (par exemple : déclaration récente de montant du chiffre d'affaires, bail commercial, preuves d'achat du matériel nécessaire à l'activité professionnelle, preuves de commercialisation de produits ou prestations récente, etc.)

- **Concernant le rapprochement avec le détenteur de l'autorité parentale :**

- Justificatifs de domicile des deux parents daté de moins de 2 mois au 1<sup>er</sup> mars 2020
- Décision de justice concernant la résidence de l'enfant ou justificatifs définissant les modalités du droit de visite ou d'organisation de l'hébergement

- **Concernant le parent isolé :**

- Toute pièce officielle attestant de l'autorité parentale exclusive (enseignant vivant seul et supportant seul la charge du ou de plusieurs enfants)
- Toute pièce attestant que la mutation améliorera les conditions de vie de l'enfant (proximité de la famille, facilité de garde, etc.)

Enfants à charge : ils sont automatiquement pris en compte dans le cadre de la priorité départementale « points pour enfants »